

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition de participation au microprojet INTERREG
"Les Portes du Temps" et approbation de la convention
entre le Département du Bas-Rhin et le Landratsamt de
l'Ortenaukreis**

CP/2020/426

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver la participation du Département du Bas-Rhin au microprojet INTERREG « Les Portes du Temps : volet jeunesse d'une saison culturelle autour du patrimoine castral rhénan » et d'approuver la convention entre le Département du Bas-Rhin et le Landratsamt Ortenaukreis. Ce microprojet transfrontalier, cofinancé à 60 % par des crédits européens (FEDER) dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur, est porté par le Département du Bas-Rhin.

En raison de leur proximité géographique et des nombreuses compétences communes, le Département du Bas-Rhin et le Kreis voisin de l'Ortenau nouent depuis longtemps des liens. Depuis janvier 2017, un accord de coopération lie les deux collectivités pour une durée renouvelable de deux ans. Après avoir initié des coopérations dans le domaine de la protection de l'enfance, de la mobilité ou de la santé, les deux collectivités ont souhaité renforcer l'axe culture / tourisme en 2019.

Or, le constat est que :

- l'espace rhénan dispose d'une densité de châteaux forts parmi la plus importante d'Europe (env. 500) ;
- une récente enquête de la Conférence du Rhin Supérieur a révélé que seulement un tiers des jeunes s'identifient comme habitants du Rhin Supérieur.

Fort de ce constat, le Département du Bas-Rhin a souhaité mettre en œuvre une saison culturelle dans les châteaux en 2020, baptisée « Les Portes du Temps » sous la direction artistique de John Howe, illustrateur du Seigneur des Anneaux. Portée par le Département, cette saison est l'occasion de rapprocher les services des deux collectivités et de développer une communication commune. Une partie de cette saison fait l'objet d'une valorisation dans le cadre d'un micro-projet INTERREG, objet de ce présent rapport.

1. Présentation de la saison des châteaux « Les Portes du Temps »

La saison « Les Portes du Temps » est une saison culturelle visant à mettre en fantastique les châteaux de la plaine du Rhin. Portée par le Département du Bas-Rhin

avec la participation du Haut-Rhin (dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace) et de l'Ortenaukreis, elle a lieu du 31 août 2020 au 30 septembre 2021. La saison repose sur une offre de médiation basée sur la création d'un scénario commun autour d'un film, d'un jeu et d'événements s'appuyant sur la notoriété de John Howe, célèbre illustrateur d'heroïc fantasy.

Cette saison a vocation à :

- valoriser le patrimoine castral commun (historique, architectural, immatériel...),
- moderniser l'image des châteaux forts,
- renouveler l'accès à la culture et au patrimoine par de l'utilisation de nouveaux médias et le développement d'actions de médiation basées sur le jeu,
- séduire et fidéliser de nouveaux visiteurs, plus jeunes,
- favoriser les déplacements et la rencontre du public à l'échelle transfrontalière,
- créer un objet artistique commun avec ouverture sur des imaginaires partagés (contes et légendes rhénanes).

En raison de la crise sanitaire, la saison a été divisée en deux temps d'expériences :

- un premier temps de découverte en individuel avec une web-série et une quête invitant à se rendre dans les châteaux à partir d'outils numériques (site internet, application, webdoc) à partir du 31 août 2020,
- un second temps de découverte en collectif avec des événements dans les châteaux (spectacles, projection, géodes immersives, mapping...) à partir du printemps 2021 et menés pour certains en partenariat avec Alsace Destination Tourisme.

A terme, près d'une vingtaine de châteaux sera concernée par cette saison culturelle.

2. Présentation du micro-projet INTERREG : volet jeunesse

Le micro-projet s'inscrit dans la saison des « Portes du Temps » en se concentrant sur le Département du Bas-Rhin et l'Ortenaukreis. Il a pour but de développer la dimension transfrontalière et de renforcer l'implication des jeunes.

Il comprend la réalisation :

- de la gamification à destination des jeunes grâce à des outils transmédia (site internet, application et webdoc) permettant la découverte ludique des châteaux rhénans,
- d'une rencontre avec des jeunes Français et Allemands venant du milieu scolaire dans un château français avec une randonnée, un pique-nique, la découverte du château et la découverte du jeu (application),
- d'un concours photo « Flash ton château fantastique ! » et d'une exposition des meilleures photos des différents châteaux de la saison,
- d'une rencontre de jeunes français et allemands (lauréats du concours) dans un château allemand avec une rencontre privilégiée avec John Howe.

Le micro-projet s'adresse à l'ensemble des jeunes d'Alsace et de l'Ortenaukreis, sans

restriction particulière, à l'exception de la rencontre dans le château français qui implique un échange entre établissements scolaires.

Le micro-projet permet d'amorcer une coopération dans le domaine de la culture et du tourisme. Le patrimoine rhénan ne se limitant pas à l'Alsace et l'Ortenaukreis, le micro-projet pourrait servir de base expérimentale pour développer un projet de plus grande envergure à l'échelle du Rhin Supérieur dans le cadre du programme INTERREG VI.

3. Contribution départementale et éléments budgétaires

Le budget global du micro-projet s'élève à 64 680,70 € permettant un soutien FEDER à hauteur de 60%, soit une aide globale estimative de 38 808,42 € pour les deux collectivités. Les dépenses prévues pour le Département du Bas-Rhin, en tant que porteur du projet, s'élèvent à 48 180,70 € sur l'exercice 2020-2021 avec un cofinancement FEDER attendu de 28 908,42 € sur l'exercice 2021. La convention de partenariat annexée au présent rapport prévoit également le versement d'une subvention de 9 272,28 € par le Landratsamt de l'Ortenaukreis au Département du Bas-Rhin.

La Commission Enfance Famille Education, réunie le 9 novembre 2020, a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver la participation du Département du Bas-Rhin en tant que porteur au micro-projet INTERREG « Les Portes du Temps : volet jeunesse d'une saison culturelle autour du patrimoine castral rhénan »,*
- d'approuver les termes de la convention de partenariat afférent, annexée à la présente délibération,*
- d'autoriser son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY